

**COMMUNE DE VRAIVILLE**

Tél : 02.32.50.66.04

Fax: 02.32.50.88.28

Email : [mairie.vraiville@wanadoo.fr](mailto:mairie.vraiville@wanadoo.fr)**SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2010**

Le vingt-et-un décembre deux mil dix, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	14 décembre 2010	Affichée le	14 décembre 2010
----------------	------------------	-------------	------------------

Membres en exercice :	15	Membres présents :	11
Nombre de pouvoirs :	0	Nombre de votants :	11
Secrétaire de séance :	Madame Carole DEVAUX est élue secrétaire		

**PRESENTS :** Mr Jacky PAUMIER, Mme Céline CHEVAL, Mme Carole DEVAUX, Mr Hervé GAMBLIN, Mr François JORON, Mr Charles LELIEUR, Mr Marcel MEEUS, Mr Laurent MOREAU, Mme Annie SURVILLE, Mme Andrée PREVOTEAU, Mr Christian GRANDSIRE.

**EXCUSE(S) :** Mme Gladys BOURDON, Mme Béatrice LEMAUX, Mr Jean François MARTIN

**ABSENT(S) :** Mr Jackie GOUJON

**DÉCISION MODIFICATIVE : VENTE DU TRACTEUR**

Le tracteur Yanmar a été vendu pour la somme de 1500 € et sera encaissé sur le compte 775 Produits de cessions d'immobilisations.

Pour régler comptablement cette recette, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer le virement de crédits suivant :

Investissement

- Au chapitre 024 Produits des cessions immobilières = + 1500 €
- Au compte 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques opération 91 = + 1500 €

**Participation au fonds de concours travaux rue du Mouchelle**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il était nécessaire d'effectuer des travaux d'assainissement en traverse rue du Mouchelle.

La communauté de communes d'Amfreville la Campagne se chargeant des travaux estimés à 27435,65 € TTC. La commune de Vraiville devra s'acquitter du fonds de concours de 8625,06 € HT.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

1. d'approuver le plan de financement suivant :

Montant total des travaux : 22939,51 € HT soit 27435,65 € TTC

Part communale : **8625,06 € HT**

Part de la Communauté de communes : 15727,93 € HT + 3082,67 € de TVA = **18810,60 € TTC**

2. de régler le fonds de concours d'un montant de 8625,06 € HT qui sera inscrit au budget communal de 2011, à l'article 204151 GFP de rattachement (Groupement de communes à fiscalité propre).

**RECENSEMENT DE LA POPULATION : Coordonnateur d'enquête, agent recenseur et rémunération**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu à VRAIVILLE du 20 janvier au 19 février 2011.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les modalités de rémunération de l'agent recenseur.

Le conseil municipal décide de désigner :

- Monsieur Jacky PAUMIER, Maire, comme coordonnateur de l'enquête de recensement
- De rémunérer l'agent recenseur à la feuille de logement remplie et au bulletin individuel rempli :
  1. 1.71 € par bulletin individuel rempli
  2. 1.13 € par feuille de logement remplie

- De plus, le recensement sera effectué par Laura RIVIERE, secrétaire de mairie, sa rémunération sera donc faite par rémunération supplémentaire appelée IHTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) car il y a nécessité d'effectuer des heures supplémentaires.

### AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'avancement du projet de construction d'une école élémentaire, en leur lisant le programme établi par l'architecte Pierre-Henri CARON.

### DIVERS

Une coupe de bois est organisée le **samedi 22 janvier 2011 à 14h00**, les personnes intéressées pourront aller voir les lots, la vente se fera ensuite au pavillon de chasse. Les participants doivent impérativement s'inscrire au préalable à la mairie, **jusqu'au 20 janvier**, pour accéder à la vente aux enchères. Toutes personnes ayant une coupe de bois à faire ou à finir ne seront pas autorisées à participer à cette vente.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le comité des fêtes accompagné d'un élu passera entre Noël et le jour de l'an pour désigner les gagnants du concours des illuminations.

Monsieur le Maire demande si les agriculteurs de Vraiville peuvent déneiger un peu les routes, si M. Lelieur peut faire réparer son tracteur demain, il passera dans les rues.

**La mairie sera fermée du jeudi 22 décembre au soir au mardi 4 janvier 9h.**

# Meilleurs vœux 2011

Jacky Paumier, Maire de Vraiville,  
et le Conseil Municipal  
ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se  
déroulera le **samedi 8 janvier 2011 à 18h30**  
dans la salle des fêtes.

